



**VILLE
D'AMILLY**

Boîte Postale n° 909
45209 AMILLY CEDEX
 Tél : 02.38.28.76.00
 Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022**

Objet :

**Recensement de la population
 Rémunération des agents recenseurs pour 2023 et
 2024.**

Date de convocation

10 novembre 2022

Nombre de Conseillers

**En exercice : 33
 Présents : 30
 Votants : 33**

**Pour Extrait Conforme,
 Pour Le Maire,
 Par délégation
 Le fonctionnaire titulaire,
 Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20221116-DELO962022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2022

Publication : 24/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Seize Novembre à 19 heures
 Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
 en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY
 Gérard, Maire**

ETAIENT PRESENTS :

**M. BOUQUET, Mmes FEVRIER, BEDU, M. SZEWCZYK,
 Mme CARNEZAT, M. LECLOU, Mme TURBEAUX-JULIEN,
 M. CARON-PERROUD, Mme CARRIAU
 Adjoint (e) s au Maire,**

**M. ROLLION, Mme FOLY, M. LAVIER, Mme TINSEAU,
 M. ABRAHAM, Mme FARNAULT, MM. SALL, PATRIGEON,
 Mme PENIN, MM. RAISONNIER, DESPLANCHES,
 Mmes HUTSEBAUT, FOUBET, MM DAUNAY, GABORET,
 Mme PLICHON, MM BONCENS, BEAULIER, Mme BONNARD,
 M. CHALENCON
 Conseiller (e) s Municipaux,**

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTS EXCUSES :

**M. FOURNEL Pouvoir à M. ABRAHAM
 Mme MOLINA-AUBERT Pouvoir à Mme FOLY
 Mme SAJET Pouvoir à M. PATRIGEON**

ABSENTS :

Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 16 novembre 2022

AT/N°96/2022

OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION RÉMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS POUR 2023 ET 2024

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'à compter du 19 janvier 2023 le recensement de la population va débuter et qu'il convient de déterminer la rémunération des 3 agents recenseurs.

En conséquence, il est proposé pour 2023 et 2024 une augmentation sur la base de 2% environ.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la délibération n°106/2016 du 09 novembre 2016 prévoyant une augmentation de la rémunération des agents recenseurs tous les 2 ans

Sur avis favorable de la Commission des finances réunie le 8 novembre 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE

DECIDE de revaloriser la rémunération des agents recenseurs pour 2023 et 2024 comme suit :

| RUBRIQUES | TARIFS 2023-2024 | |
|--------------------------------------|---------------------|----------------------|
| | Réponses Papier | Réponses Internet |
| Bulletin individuel | 1,73 € | 2,04 € |
| Feuille de logement | 1,02 € | 1,33 € |
| Logement vacant | 1,02 € | 1,02 € |
| Fiche de logement non enquêté | 1,02 € | 1,02 € |
| Dossier d'adresse collective | 1,02 € | 1,33 € |
| Carnet de tournée | 25,50 € | |
| Séance de formation (la 1/2 journée) | 41,00 € | |
| Tournée de reconnaissance | 153,00 € | |
| Forfait de déplacement | 92,00 € | |

PRECISE que les taux pour le carnet de tournée, la tournée de reconnaissance et le forfait de déplacement seront proportionnels au nombre de quartiers recensés.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 16 novembre 2022

AT/N°96/2022

(suite n° 1)

DIT que les dépenses en résultant sont imputées au Budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.